

Association des Sinistrés de la Sècheresse sur les Propriétés Bâties des Yvelines

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du 10 mai 2011

Ouverture à 20h20 par Pascale GOETSCHER (secrétaire) et Guy SERRANO (trésorier) dans l'attente de l'arrivée du président, Michel ROMERO, retenu par un rendez-vous de dernière minute au ministère de l'Intérieur concernant le dossier sécheresse.

Un rappel des objectifs et des actions de l'ASSPB78 depuis sa création est fait. L'accent est mis sur l'intérêt de l'action associative pour faire pression sur l'administration comme sur les hommes politiques. L'exemple de 2003 doit pouvoir servir pour les démarches en cours sur la sécheresse 2009.

Un tour de table permet ensuite, à chacun, de se présenter.

### 1. Rapport moral (résumé)

Michel ROMERO, arrivé à 20 h 45, procède ensuite à la lecture du rapport moral.

Les activités de l'ASSPB78 sont au ralenti pour l'année 2010. Les sinistrés, qui le peuvent, effectuent leurs travaux, et les autres attendent de recevoir des fonds supplémentaires.

Mais politiquement rien n'est fait. L'espoir s'amenuise pour eux.

Par ailleurs, il rappelle que fort heureusement lors de la dernière assemblée générale les statuts de l'ASSPB78 ont été modifiés, en particulier ses objectifs qui, depuis, s'élargissent à toutes les sécheresses et non plus uniquement 2003.

Le président souligne que l'on ressent une certaine usure de la part des sinistrés et de certaines associations, et ce malgré le mince espoir provenant du Sénat. Michel ROMERO rappelle le contexte qui a suscité cet espoir chez les sinistrés de 2003, ainsi que la participation des associations (dont l'ASSPB78) au groupe de travail de la commission « finances » du Sénat. Groupe qui, par la suite, éditait un rapport « sécheresse 2003 : un passé qui ne passe pas », donnant entièrement raison aux demandes justifiées des associations. Michel ROMERO déplore qu'à ce jour, aucune suite n'ait été donnée à ce rapport et aux questions légitimes qu'il posait.

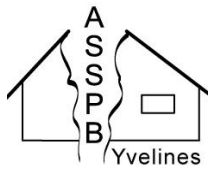
Il fait le constat que malgré les maigres aménagements ou améliorations de la procédure exceptionnelle (PROCEX), obtenus par le combat des associations, l'objectif essentiel pour 2003 n'a pas été atteint. Il s'agissait en l'occurrence d'obtenir, soit la CATNAT, soit une augmentation budgétaire conséquente de l'enveloppe PROCEX.

Cela dit la forte mobilisation et la motivation des sinistrés de 2009 ont relancé les activités de l'ASSPB78. Un bref rappel chiffré de la situation de 2009 est énoncé par le Président qui rappelle qu'il est inacceptable que la situation de 2003 se répète pour 2009. Avec l'aide et la motivation des sinistrés, Michel ROMERO dit que tout doit être fait pour que 2003 ne se répète pas et que l'expérience acquise ne pourra être que bénéfique aux sinistrés de 2009.

### Rapport financier (résumé)

Guy SERRANO expose le rapport financier. Il est rappelé que la cotisation a été fixée à 5 €. Les principaux frais sont liés à la correspondance et aux frais bancaires. À ce jour, l'association dispose, sur son compte bancaire, de 2234,54 €. Nous disposons d'autre part d'un crédit photocopie de plus de 1500 pages à Bureau Vallée-Orgeval.

Il est procédé aux votes. **Les rapports moral et financier sont adoptés à l'unanimité.**



Association des Sinistrés de la Sècheresse sur les Propriétés Bâties des Yvelines

## 2. Rendez-vous au ministère de l'Intérieur du 10 mai, 18 heures

Michel ROMERO et Nathalie RIO, représentante d'un collectif de sinistrés, font le compte rendu de ce rendez-vous obtenu par les députés Mmes Sophie PRIMAS et Cécile DUMOULIN (8e et 9e circonscriptions des Yvelines).

Ils constatent l'inéquité flagrante, comme en 2003, dans la reconnaissance de la CATNAT pour 2009, particulièrement pour les Yvelines, et cherchent à obtenir une reconnaissance en CATNAT pour 2010 et/ou 2011. L'idée est à la fois de tenter d'élargir la période climatique considérée et de mettre en avant les rapports d'experts attestant de la causalité sécheresse-sinistre.

Cette demande est appuyée par Mmes PRIMAS et DUMOULIN, qui cherchent à constituer un collectif de députés, et qui se sont engagées à contacter les mairies pour que les nouvelles demandes de reconnaissance en CATNAT parviennent à la commission avant fin juin.

Pour qu'une telle demande puisse aboutir, il faut donc impérativement que les sinistrés déposent, de nouveau, une demande de prise en charge CATNAT pour la totalité de l'année 2010 et pour les premiers mois de 2011, auprès de leurs communes, pour motif d'aggravation de leurs sinistres.

Afin d'accroître les probabilités d'obtenir satisfaction, il est impératif que cette demande de reconnaissance en CATNAT soit argumentée.

C'est la raison pour laquelle il faut que les sinistrés disposent de documents rédigés par des professionnels et qu'ils les joignent au dossier déposé dans leur mairie :

- ♣ des **rapports d'expertises d'assurés ou d'assureurs** si tant est qu'ils établissent le lien entre la sécheresse et les désordres, et/ou des **études de sol** (minimum deux par commune) ;
- ♣ des **photographies récentes** des dégâts sur les habitations (fissures, décollement de dalle,...).

**Les dossiers déposés en mairie doivent parvenir en Préfecture avant fin juin pour un examen en commission dès le début de l'automne. Il faut donc au plus vite, engager la démarche. Une réponse de la commission interministérielle est attendue avant fin 2011 pour la sécheresse 2010.**

**Afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers, l'ASPPB78 demande à ce que des doubles des dossiers des sinistrés (expertises, études de sol et photos) lui soient adressés rapidement :**

***ASSPB 78 - 25, Chemin du Parterre 78630 MORAINVILLIERS***

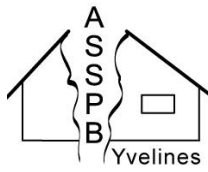
***Secrétariat : 01 34 78 42 25***

L'association pourra ainsi agir plus efficacement en lien avec les élus pour obtenir l'état de catastrophe naturelle pour les communes yvelinoises.

Il sera alors temps d'envisager des actions différentes, et ce avant les élections présidentielles.

A la question de savoir si le fait que l'assurance ait été prévenue des dégâts en 2009 posait un problème, il est répondu que non. Il suffit de bien mettre en avant que les désordres se sont aggravés en 2010 et 2011.

Le président souligne également l'importance de la médiatisation. Il convient donc, dans les six mois, de multiplier les initiatives. Les sinistrés auront donc tout intérêt à prendre contact avec les élus et les journalistes. **IL FAUT FAIRE PARLER DE NOUS !**



Association des Sinistrés de la Sécheresse sur les Propriétés Bâties des Yvelines

### 3. Questions diverses

- ♣ Des discussions sont en cours sur les plans de prévention des risques naturels. Il peut être intéressant que les associations soient associées à ces démarches. Il convient d'être très attentif aux propositions qui seront faites.
- ♣ Le dossier de la sécheresse 2003 n'est pas terminé. En ce qui concerne la procédure exceptionnelle (article 110), la Préfecture demande à ce que les sinistrés, qui ont bénéficié de l'aide mais qui ne peuvent justifier des sommes versées pour leurs travaux, remboursent ces sommes allouées. Le reliquat ainsi constitué devrait être redistribué par le ministère aux sinistrés de 2003 retenus lors de la première instruction des dossiers conduit par les préfectures en début de PROCEX article 110. En cas d'excès d'argent, les parlementaires Mesdames PRIMAS et DUMOULIN n'écarteront pas de négocier le basculement des sommes résiduelles sur la sécheresse 2009.

### 4. Renouvellement du CA

Le bureau présente sa démission.

Quatre candidats se présentent pour le renouvellement du Conseil d'administration :

- Vincent BAYLE (Soindres)
- Michel MINET (Médan)
- Nathalie RIO (Magnanville)
- Michel ROMERO (Morainvilliers, président sortant)

**Ils sont élus à l'unanimité.**

Le Conseil d'Administration se réunira ultérieurement pour élire, à huis clos, les membres du bureau.

L'Assemblée générale est levée. Un pot de l'amitié est offert.